

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE LESPIGNAN**

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

**SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024**

**Objet :**

**Déclaration de Projet  
MEC n°1 – Distillerie  
Modalités de concertation**

**N° : D - 2024 – 11 - 04 - 02**

**Nombre de Membres**

| Afférents<br>Au conseil | En exercice | Qui ont pris part<br>à la délibération |
|-------------------------|-------------|--|
| 23                      | 22          | 21                                     |

**Présents :** Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien RIBES.

**Procurations :** M. Laurent FUSTER à M. Bernard GUERRERE, M. Claude VIDAL à M. René COUSIN, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, M. Julien PUJOL à M. Julien RIBES, Mme GOTH Marie-Josée à Mme Marie CHOLLET, Mme Laure GIMENO à M. Jean-François GUIBBERT.

**Absents :** M. Olivier MONROS

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Jeanne MULLER.

**Début de séance :** 18H30

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants et L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;

Vu les articles R.153-20 et R.153-21 du même code relatifs aux mesures de publicité et d'affichage ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 3 Juillet 2017, modifié par modification simplifiée n°1 le 26 Octobre 2018 pour la correction d'erreurs matérielles sur la ZAC Camp Redoun et par modification n°1 pour la prise en compte du PIG LNMP le 31 Janvier 2020.

Vu la délibération 2020-11-02-01 du 2 Novembre 2020 autorisant Monsieur le Maire à prescrire la déclaration de projet n°1 et fixant les modalités de concertation.

Considérant que les modalités de concertation ont été fixées comme suit le 2 novembre 2020 :

- Publicité dans les quotidiens Midi Libre et l'Hebdomadaire La Marseillaise Edition Occitanie.

- Affichage sur les panneaux d'informations locales et sur le site internet de la commune.

- Réunion avec l'Etat et les Personnes Publiques Associées.

- Enquête publique d'une durée d'un mois.

Considérant que la commune souhaite compléter ces modalités de concertation pour un meilleur accès de chaque citoyen, dans le cadre de la réalisation de la Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité du PLU (DPMEC) n°1 de la commune de Lespignan avec le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de la Distillerie.

**LE CONSEIL**

Qu'il expose de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents + 6 procurations,

Définit les modalités complémentaires de concertation préalable suivantes, dans le cadre de la réalisation de la Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité du PLU (DPMEC) n°1 de la commune de Lespignan avec le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de la Distillerie, qui seront strictement respectées.

- Mise à disposition du dossier et d'un registre permettant le recueil des remarques, en mairie, pendant 15 jours,

- Cette période de mise à disposition du dossier sera annoncée à la population, par les moyens de communication habituels (panneaux d'affichage, site internet, panneau pocket)

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

**08 NOV. 2024**

ID : 034-213401359-20241104-D2024\_11\_04\_002-DE

Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le **08 NOV. 2024**  
Et publication ou notification  
Du  
Le Maire :

Précise que le bilan de la concertation sera réalisé par Monsieur le Maire et présenté au Conseil Municipal avant approbation de la procédure.

Indique que, conformément à l'article R.1253-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans le quotidien Midi Libre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Muller", is written over the seal of the Municipality of Lespignan.

Marie-Jeanne MULLER



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Guibert", is written over the seal of the Municipality of Lespignan.

Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le **08 NOV. 2024**

ID : 034-213401359-20241104-D2024\_11\_04\_002-DE